

Décision

Générale

colonial

Décision n° 770 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 770

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
30 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois (délais de route compris) à passer à Nice (A.-M.), 15, avenue Marconi, est accordé à M. Mérot Joseph, Administrateur en Chef de classe exceptionnelle (indice 630 – groupe I), Commandant de Cercle de Djibouti. Le départ de M. Mérot Joseph aura lieu en principe le 8 juillet 1960. Une réquisition de passage Djibouti à Nice et retour par Voie aérienne (groupe I) au compte du Budget de l'Etat sera délivrée à M. Mérot. M. Mérot Joseph réunit les conditions requises pour pouvoir prétendre au passage gratuit de sa famille lors de son retour dans le Territoire.